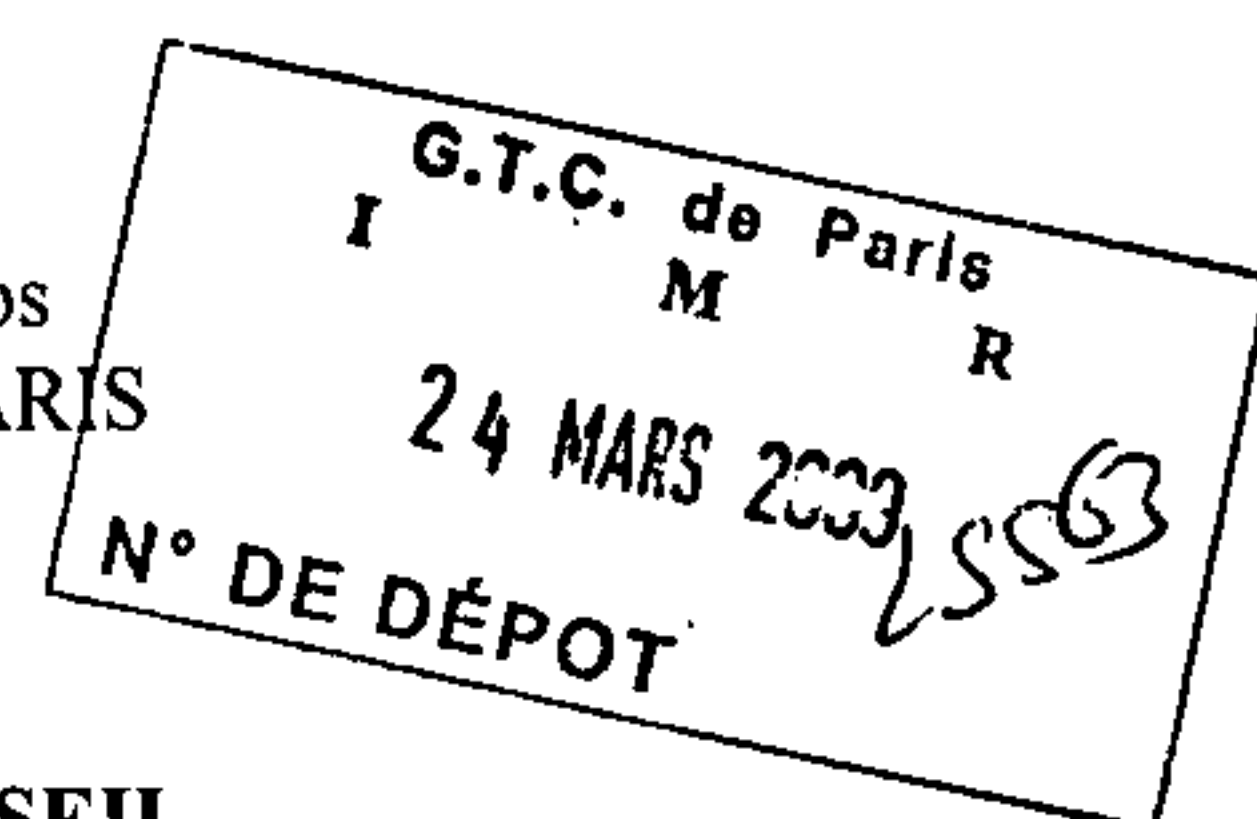


83 B 325

## **GENEFIMMO**

Société Anonyme au capital de 392.339.800 euros  
Siège Social : 29 boulevard Haussmann - 75009 PARIS  
326 259 629 RCS PARIS



### **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JANVIER 2009**

L'an deux mille neuf, et le trente janvier, à onze heures, le Conseil d'Administration s'est réuni, dans les locaux de la SOCIETE GENERALE, 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX sur convocation de son Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- Démission de Monsieur Bertrand DESCOURS de ses mandats d'Administrateur et de Président et cooptation d'un nouvel Administrateur en remplacement,
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration,
- Modalités d'exercice de la Direction Générale,
- Démission de Monsieur Patrick CLONROZIER de son mandat de Directeur Général et nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement,
- Cooptation de Monsieur Jean GOUMY en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Michaël LEEMPUTTE, Administrateur démissionnaire,
- Pouvoirs pour les formalités.

#### **Sont présents et ont signé le registre de présence :**

La Société de la rue Edouard VII, Administrateur, représentée par Mademoiselle Marion JONCHERES,  
Monsieur Séverin CABANNES, Administrateur,  
Monsieur Jean-Marc CASTAIGNON, Administrateur,  
Monsieur Jean-Luc PARER, Administrateur.

#### **Sont absents et excusés :**

Monsieur Bertrand DESCOURS, Président,  
Monsieur Michaël LEEMPUTTE, Administrateur,  
Monsieur Patrick CLONROZIER, Directeur Général.

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Etienne DIVO.

En l'absence de Monsieur Bertrand DESCOURS, Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Marc CASTAIGNON est nommé Président de séance et constate que les Administrateurs présents représentent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **DEMISSION DE MONSIEUR BERTRAND DESCOURS DE SES MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE PRESIDENT ET COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT**

Le Président informe le Conseil que Monsieur Bertrand DESCOURS lui a fait part de son souhait de démissionner de ses mandats d'Administrateur et de Président.

Le Conseil prend acte de cette démission et décide, le nombre d'Administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

La candidature de Madame Véronique DE LA BACHELERIE est présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer à titre provisoire, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Bertrand DESCOURS, et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale :

*Madame Véronique DE LA BACHELERIE, demeurant 16 rue du Chemin Vert - 92500 RUEIL MALMAISON*

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le Président exprime à Monsieur Bertrand DESCOURS, au nom du Conseil, ses remerciements pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de ses mandats.

Madame Véronique DE LA BACHELERIE a fait savoir qu'elle accepterait les fonctions d'Administrateur dans l'hypothèse où elles lui seraient proposées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

## **NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

En remplacement de Monsieur Bertrand DESCOURS, la candidature de Madame Véronique DE LA BACHELERIE est présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer Madame Véronique DE LA BACHELERIE, en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour une durée équivalente à celle de son mandat d'Administrateur soit, jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner Madame Véronique DE LA BACHELERIE en qualité de Dirigeant responsable au sens de l'article L.511.13 du Code

monétaire et financier. Outre les pouvoirs qu'elle tient de la loi en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Madame Véronique DE LA BACHELERIE sera investie des pouvoirs spécifiques concernant :

- La détermination effective de l'orientation de l'activité de l'établissement de crédit (article L.511.13 du Code monétaire et financier),
- L'information comptable et financière (article L.571.4 à L.571.9 du même Code),
- Le contrôle interne (règlement n°97-02),
- Les fonds propres (article 3 du règlement n°90-02 relatif aux fonds propres et notamment le fonds pour risques bancaires, FRBG).

Ces fonctions seront exercées gratuitement.

Madame Véronique DE LA BACHELERIE a fait savoir qu'elle accepterait les fonctions de Président dans l'hypothèse où elles lui seraient proposées et a déclaré qu'elle n'était frappée d'aucune incapacité susceptible de lui interdire ces fonctions et qu'elle n'était pas en infraction avec la législation sur le cumul des mandats.

## **MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE**

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration du 15 octobre 2004 avait confirmé la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Président informe le Conseil d'Administration que pour faire suite à la nomination d'un nouveau Président et conformément à l'article 16 des statuts, il convient de statuer à nouveau sur le mode de direction de la société.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des membres présents, en application des dispositions du deuxième alinéa de l'article L255-51-1 du Code de commerce, que les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général continueront à être dissociées, et ce pour une durée indéterminée.

## **DEMISSION DE MONSIEUR PATRICK CLONROZIER DE SON MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL ET NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT**

Le Président informe le Conseil que Monsieur Patrick CLONROZIER lui a fait part de son souhait de démissionner de son mandat de Directeur Général.

En remplacement de Monsieur Patrick CLONROZIER, la candidature de Monsieur Aurélien VIRY est présentée.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des membres présents, de nommer, Monsieur Aurélien VIRY, demeurant 20 rue de la Redoute – 92210 SAINT-CLOUD, Directeur Général.

Monsieur Aurélien VIRY exercera ses fonctions de Directeur Général, conformément à l'article 16 des statuts, pour la durée de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de conférer à Monsieur Aurélien VIRY la qualité de Dirigeant responsable au sens de l'article L.511.13 du Code monétaire et financier. Outre les pouvoirs qu'il tient de la loi en sa qualité de Directeur Général, Monsieur Aurélien VIRY sera investi des pouvoirs spécifiques concernant :

- La détermination effective de l'orientation de l'activité de l'établissement de crédit (article L.511.13 du Code monétaire et financier),
- L'information comptable et financière (article L.571.4 à L.571.9 du même Code),
- Le contrôle interne (règlement n°97-02),
- Les fonds propres (article 3 du règlement n°90-02 relatif aux fonds propres et notamment le fonds pour risques bancaires, FRBG).

Ces fonctions seront exercées gratuitement.

Monsieur Aurélien VIRY a fait savoir qu'il accepterait les fonctions de Directeur Général dans l'hypothèse où elles lui seraient proposées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

### **COOPTATION DE MONSIEUR JEAN GOUMY EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR MICHAËL LEEMPUTTE, ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE**

Le Président expose au Conseil que Monsieur Michaël LEEMPUTTE lui a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions d'Administrateur à l'issue de la présente séance.

Le Conseil prend acte de cette démission et le remercie pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de son mandat.

Le nombre d'Administrateurs encore en fonction après la démission de Monsieur Michaël LEEMPUTTE restant supérieur au minimum légal, le Conseil décide de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Michaël LEEMPUTTE et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale :

*Monsieur Jean GOUMY, demeurant 2 square du roule – 75008 PARIS*

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Jean GOUMY a fait savoir qu'il accepterait les fonctions d'Administrateur dans l'hypothèse où elles lui seraient proposées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

### **POUVOIRS POUR LES FORMALITES**

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président

Un Administrateur

CERTIFIÉE CONFORMÉ  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' or 'W' shape, is written over the stamp and extends downwards.